

GRAND LIEU COMMUNAUTE : 244 400 438

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DECISION DU PRESIDENT**

**Objet : création de postes pour le motif d'accroissement saisonnier de l'activité sur les équipements aquatiques pendant la période estivale.**

**VU** l'article L. 313-1 du Code général de la fonction publique précisant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

**VU** la délibération du Conseil communautaire de Grand Lieu Communauté en date du 1<sup>er</sup> février 2022 donnant délégation au Président pour créer les emplois non permanents nécessaires à Grand Lieu Communauté pour faire face à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité, dans le cadre des dispositions de l'article L332-23 du Code général de la fonction publique ;

**CONSIDERANT** l'accroissement saisonnier d'activité au service des équipements aquatiques communautaires pendant la période estivale ;

**Le Président de Grand Lieu Communauté,**

- **DECIDE** de créer les emplois ci-après :
  - 3 opérateurs des APS qualifiés à temps complet du 10 juillet au 3 septembre 2023
  - 1 opérateur des APS qualifié à temps complet du 10 juillet au 30 juillet 2023
  - 1 adjoint technique à temps complet du 1<sup>er</sup> juillet au 3 septembre 2023
  - 2 adjoints techniques à temps complet du 10 juillet au 3 septembre 2023
  
- **PRECISE :**
  - Ces emplois seront pourvus par des agents contractuels sur la base des dispositions de l'article L332-23 du Code général de la fonction publique ;
  - Ces emplois seront rémunérés en fonction des heures de travail effectuées, du grade afférent à l'emploi et de l'échelon fixés par contrat. Les agents bénéficieront des indemnités prévues par délibérations du Conseil communautaire ;
  - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

Acte n° : DE115-P300523

Publié sur le site internet le : 01/06/23

Fait à La Chevrolière, le 30 mai 2023,

**Le Président,  
Johann BOBLIN,**

Signé électroniquement par : Johann  
Boblin  
Date de signature : 01/06/2023  
Qualité : Président de Grand Lieu  
Communauté